

L'honorable député de Vancouver-Burrard a dit que le ministre des Finances était incapable de prendre la bonne voie. Je ferai remarquer à l'honorable député que tout espoir n'est pas perdu, si j'en juge d'après ce que le ministre a dit ce soir. Bien que je ne puisse admettre qu'il soit allé assez loin, il ne s'en est pas moins engagé dans la voie que suivent l'opinion publique et les meilleures intelligences du Canada, et c'est une voie qui a été tracée dans le programme dont j'ai fait mention.

Un des articles de ce programme relatif aux pensions de vieillesse préconisait l'abaissement de la limite d'âge jusqu'à ce qu'un plan d'assurance-retraite pût être intégralement appliqué. Je dirai au Gouvernement que même s'il a plus tardé à agir dans ce cas que dans un grand nombre d'autres, au sujet desquels il a adopté notre programme, il est encourageant et réconfortant pour le peuple canadien de constater qu'un grand parti comme celui qui est présentement au pouvoir a fini par comprendre son devoir, même s'il a fallu qu'une convention tenue par un autre parti lui donne ce courage et cette initiative. Cependant, je ne désire pas diminuer le mérite que cela doit normalement lui conférer. Je croyais que le premier ministre prendrait la parole et nous donnerait la réponse qu'il nous sert habituellement sur toutes les questions de ce genre. Je me suis demandé pourquoi il n'était pas intervenu lorsque l'honorable député de Comox-Alberni a parlé de l'origine de ce mouvement je me demande pourquoi il ne s'est pas reporté aux années 1911 et 1917 pour nous dire: "Si vous y regardez de près, vous trouverez cela dans mon livre intitulé *Industry and Humanity*. Cependant, dans le cas en question, le mérite doit être attribué à quelqu'un d'autre.

J'affirme au ministre que cette mesure n'a pas été présentée comme elle aurait dû l'être. Comme l'a dit avec tant d'à propos l'honorable député de Comox-Alberni, lorsque la guerre sera terminée et que la loi des mesures de guerre cessera d'être en vigueur, de l'aveu même du ministre, cette augmentation du taux de la pension de vieillesse cessera. On aurait dû, au cours de la session, présenter une mesure à ce sujet et je proteste contre le fait que le Gouvernement a attendu les dernières minutes avant l'ajournement de la session pour aborder la discussion de cette question.

M. REID: Il y a deux points que je désire porter à l'attention du ministre au sujet des règlements concernant les bénéficiaires de la pension de vieillesse, et je me dois, même à cette heure tardive, de consacrer un moment ou deux à lui signaler ces quelques points

[M. Graydon.]

et à lui demander de les prendre en considération. Tout d'abord, comme l'honorable député de Comox-Alberni, je regrette que cette discussion n'ait pas eu lieu plus tôt au cours de la session. J'estime que si la question avait été étudiée plus tôt dans la session, plus de la moitié des honorables députés auraient pris part à la discussion. La déclaration qu'a formulée cet après-midi le ministre des Finances ne va pas aussi loin que l'auraient désiré la Colombie-Britannique et d'autres provinces, mais je tiens à dire que les vieillards pensionnaires dans tout le Canada lui sauront gré de l'avoir faite. Je félicite aussi le ministre de la déclaration qu'il a formulée dans sa réponse à l'honorable député de Vancouver-Burrard. A tort ou à raison, le pays est généralement d'avis que le ministre est contre l'augmentation de la pension de vieillesse et la réduction de la limite d'âge, et j'éprouvais un vif plaisir ce soir à l'entendre sur ce point.

Avant d'aborder l'étude des règlements, je tiens à faire observer que certains honorables députés des autres provinces passent parfois, dans les couloirs et ailleurs, des remarques désobligeantes sur le temps que nous consacrons à l'étude des pensions de vieillesse. Ils ne peuvent comprendre pourquoi les honorables députés de certaines provinces réclament un minimum d'un dollar par jour. Je n'emploierai pas des termes méprisants à l'endroit des provinces qui paient aussi peu que \$11 par mois, mais je rappellerai à ces honorables députés qu'ils remettent à la mémoire du syndicaliste professionnel que je suis le cas des artisans qui refusaient sans cesse de s'unir à un syndicat professionnel. Après que les unions eussent combattu pour obtenir une hausse des salaires et de meilleures heures de travail, ils ont cependant consenti volontiers à partager les succès que les syndicats professionnels avaient obtenus. Je crois que la bataille qu'ont menée certaines provinces, surtout la Colombie-Britannique, au sujet des pensions de vieillesse, produit maintenant des fruits, et je suis convaincu que les autres provinces seront trop heureuses de partager les succès de la lutte que nous avons poursuivie depuis nombre d'années.

Je désirais discuter avec le ministre les règlements appliqués par le Dominion, et l'interprétation qu'en donne le ministère des Finances, qui administre les pensions de vieillesse. Au début de la guerre, les règlements obligeaient les préposés aux pensions à considérer la délégation de solde comme un revenu, même s'il n'y avait aucune allocation familiale. Après plusieurs protestations, le Gouvernement a autorisé les préposés aux pensions à tenir compte de la délégation de solde qui revenait au soldat, si elle était mise à son crédit. D'autres